



## Faut-il interdire la chasse le dimanche ?

Avec un collectif de 100 associations, l'association pour la protection des animaux sauvages (ASPAS) veut faire interdire la chasse le dimanche pour en finir avec l'hécatombe des accidents de chasse et garantir la sécurité à tous les usagers de la nature, l'ASPAS.



Selon l'ASPAS, il n'est plus acceptable dans notre démocratie qu'un loisir dangereux pratiqué par moins de 2 % de la population, prive des millions de citoyens de vivre dans la nature dans des conditions élémentaires de sécurité. Car la majorité des Français ne se sent pas en sécurité dans la nature en période de chasse, comme le prouve le sondage IFOP réalisé à la demande de l'ASPAS et de One-Voice, du 12 au 14 septembre 2016.

Il confirme que 8 Français sur 10 souhaitent que le dimanche devienne un jour non chassé, et révèle que 9 sur 10 sont favorables à une réforme de l'organisation et de la réglementation sur la chasse. Le danger maximum étant le dimanche et la chasse étant autorisée tous les autres jours, il est urgent d'instaurer une trêve de la chasse le dimanche.

Entre 2009 et 2017, l'Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage a recensé 1152 accidents et 132 morts.

En 2000, l'interdiction de la chasse le mercredi avait été une piètre réponse à la demande de l'arrêt de la chasse le dimanche. Plus de 34 % des accidents se produisent le dimanche. Beaucoup de battues se déroulent ce jour là, alors que ce mode de chasse se révèle être le plus accidentogène. D'autre part, c'est le jour traditionnellement réservé à de nombreux loisirs de plein air, individuels ou familiaux (marche à pied, randonnée, VTT, etc.)

A la suite de la politique écologique du gouvernement Raffarin (2003), les chasseurs ne sont plus tenus à un jour sans chasse. D'après les comptages de l'ASPAS, très peu de départements ont fixé librement un jour sans chasse, mais jamais le dimanche.

### ASPAS

Association pour la Protection des Animaux Sauvages  
BP 505 - 26401 Crest cedex, France  
Tél : 04 75 25 10 00



<https://www.aspas-nature.org/>

Merci de n'imprimer cette page que si nécessaire.

